

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°2010-02

**L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 19 heures 15**  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11 + 2 proc  
Votants : 13

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Fabrice FONTAINE – Michel CORSINI – Pascale PELLETIER – Christian DI MARTINO – Fabienne GALLI – Eliane CALDEI VIDAL – Béatrice ROZIER**

**Objet : Décision modificative n° 2  
Opérations patrimoniales  
Budget Commune**

**Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Philippe ALLEGRINI**

**Absents : Jean-Marc BLANIC – Karine FAGES**

**Secrétaire : Chantal BARBIER**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une demande de Monsieur le Trésorier, il convient de procéder à des écritures patrimoniales (opérations d'ordre) suite à la cession du terrain par le Département à l'euro symbolique, votée par délibération n°1909-03.

Pour pouvoir réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et recettes pour un montant de 1 €.

**Le Conseil Municipal - l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,**

- **ADOpte** ladite Décision modificative n° 2 annexée à la présente délibération sur le budget de la Commune (opérations d'ordre).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Le Maire,

**Gérard BRANDA**

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 22/10/2020  
Qualité : Maire